

550, boulevard Wilfrid-Lavigne
Gatineau (Québec) J9H 6L5
Tél. : 819 684-0222



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Séance ordinaire du mardi 11 juin 2025
En présentiel 18h30 à 20h30

<u>1.Présences, vérification du quorum</u>	<u>Absences</u>
Michael Ouellet Alexandra Arvisais Johanne Caouette Josée Gosselin Suzanne Roussy Anik Lauriault Sandra Thibodeau Steve Côté Marie-Pierre Couture Simon Lajoie Isabelle Gauthier Tanya Bessette Charles Tardif	Grégoire Poirier-Richer
<u>1A. Mot de la direction</u> 011-CE	
<u>Michael Ouellet</u> Monsieur Ouellet mentionne qu'il a un avancement pour le corridor scolaire. Il nous mentionne que Mme Poirier revient le 1^e juillet et qu'il retourne à 50% comme direction adjoint.	
<u>1B. Mot du président</u>	
<u>Simon Lajoie</u> Monsieur Lajoie mentionne qu'un suivi pour le support à vélo a été fait mais que cela semblait encore complexe. Des plaintes ont été faites.	
<u>1C-Période de questions</u>	
Aucune question	
<u>1D- Adoption de l'ordre du jour</u>	
Sur proposition de Tanya Bessette et secondé par Josée Gosselin	

1E- Suivi et Adoption du procès-verbal du 20 mai 2025

Sur proposition Johanne Caouette et secondé par Marie-Pierre Couture

CE- 3311062025 Guide de fonctionnement Art. 77.2.

77.2. Le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article.

Considérant les mises à jour suggérées pour l'ensemble des services de garde du CSSPO, il est proposé par Sandra Thibodeau et appuyé par Anik Lauriault d'adopter le guide de fonctionnement du service de garde de l'École du Vieux-Verger pour l'année 2025-2026.

CE-3611062025 Patinoire de proximité Art. 94.

Art.94. Le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

L'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement; le centre de services scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

Considérant l'intérêt de la communauté pour obtenir une patinoire de proximité;

Considérant l'utilisation de la patinoire, par les élèves, dans le cadre d'activités pédagogiques ou ludiques;

Considérant la demande de subvention devant être transmise à la Ville

Il est proposé par Marie-Pierre Couture et appuyé par Johanne Caouette d'approuver le projet d'une patinoire de proximité en 2025-2026.

CÉ-3711062025 Campagne de financement – Pizza 2025-2026

94. Le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

L'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement; le centre de services scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

**Considérant les activités des finissants ;
Considérant le projet du lab créatif;**

Il est proposé par Charles Tardif et appuyé par Simon Lajoie que le conseil d'établissement approuve la campagne de financement de la pizza.

CÉ- 3811062025 Planification des journées pédagogiques service de garde 2025-2026

3. Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services, suivant les modalités, tel l'horaire, convenues par le centre de services scolaire et le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Ce centre de services scolaire et ce conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

**Considérant la consultation auprès des éducatrices;
Considérant la proposition de la technicienne en service de garde;**

Il est proposé par Charles Tardif et appuyé par Marie-Pierre Couture d'approuver la planification des journées pédagogiques au service de garde 2025-2026.

CÉ-3911062024 Prévision des activités et sorties scolaires 2025-2026

Art. 87 Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement.

**Considérant la consultation auprès du personnel enseignant;
Considérant que la direction accepte les propositions;
Considérant que ces activités et sorties seront sans coûts pour les parents;**

Il est proposé par Suzanne Roussy et appuyé par Johanne Caouette d'approuver la prévision des activités et sorties scolaires pour l'année 2025-2026

3- Informations et suivis

- a. **Travaux été 2025 : Mme Ouellet mentionne que les travaux avancent bien. Il n’y aura aucune location d’été dans la cour.**

4- Travaux des comités

- a) **Comité de parents : Monsieur Lajoie mentionne qu’il a été réélu président pour les 3 prochaines années. Il a eu un congrès avec le ministre pour parler du financement pour les enseignants et les parents. Il mentionne aussi qu’il y aura une nouvelle fédération CCQ.**
- b) **Comité consultatif EHDAA : Monsieur Côté mentionne que la présidente du comité a démissionné pour plusieurs raisons.**
- c) **Enseignants : Rien à mentionner.**
- d) **Personnel de soutien : Rien à mentionner.**
- e) **Service de garde : Johanne mentionne que la séance d’affectation pour les postes abolis au service garde aura lieu ce jeudi 17 juin.**
- f) **Membre de la communauté : Rien à mentionner.**
- g) **OPP : Tout va bien, ils se préparent pour la fête de fin d’année qui s’en vient à grands pas. Monsieur Ouellet les félicite pour leur bon travail.**

6. Levé de la séance

Sur proposition de Charles Tardif, appuyé par Simon Lajoie il est résolu à l’unanimité de lever l’assemblée à 20h33.

7. Prochaine rencontre – Assemblée générale le en présentiel.